

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-23-1130 du 06/09/2023**

Arrêté du 3 août 2023

ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION  
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Délégation encadrement supérieur et Talents**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte classement dans le statut d'emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**



**ARRÊTÉ**

portant classement dans le statut d'emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,  
CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
- Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2022-1454 du 23 novembre 2022 portant diverses dispositions relatives à l'échelonnement indiciaire applicable à l'encadrement supérieur de l'État ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;
- Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu les arrêtés portant nomination des cadres désignés ci-dessous dans des emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les cadres dont les noms suivent sont classés dans un emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques selon les modalités indiquées ci-après :

Ancienne situation							Nouvelle situation					
	Nom	Prénom	Grade ou emploi	Échelon	Indice majoré	Ancienneté échelon	Groupe	Grade administratif	Échelon	Indice majoré	Ancienneté échelon	Date d'effet
1	PUJOLAS	François	AE du grade transitoire	7	1164	01/07/2023	3	AE du grade transitoire	7	1164	01/07/2023	01/07/2023
2	SIMONNET	Charles	AE du 2 <sup>ème</sup> grade	12	1164	01/07/2022	7	AE du 2 <sup>ème</sup> grade	12	1164	01/07/2022	17/07/2023
3	CREANGE	Stéphane	AE du 2 <sup>ème</sup> grade	10	1079	19/11/2022	2	AE du 2 <sup>ème</sup> grade	10	1079	19/11/2022	18/09/2023

**Article 2**

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 3 AOÛT 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2<sup>E</sup> GRADE  
ADJOINTE À LA DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

Les intéressés disposent d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

BOFIP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756